



PREFET DU TARN

AVIS D'OUVERTURE D' ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture du Tarn communique :

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2016, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique, pour une durée de trente-trois jours consécutifs, **du lundi 14 novembre 2016 à 9 h 00 au vendredi 16 décembre 2016 à 16 h 30**, concernant la demande de permis de construire (PC n° 081 222 15 A 0020) un parc solaire photovoltaïque au sol, d'une surface totale clôturée de 3,3 Ha et d'une puissance électrique totale de 2,6 MWc, sur le territoire de la commune de Réalmont, dans la zone industrielle, au lieu-dit «Le Joncas» sur les parcelles C 911 et C 913.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Réalmont, rue de l'Hôtel de Ville - 81120 Réalmont.

La demande, objet de l'enquête, concerne le permis de construire sur lequel statuera le préfet du Tarn.

Cette demande de permis de construire est déposée par la société en nom collectif (SNC) Parc Solaire de la Clape - 132, chemin du Château d'Eau - 11620 Villemoustaussou.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de :

- Monsieur Cyril DARNIS, directeur technique de la société Soleil du Midi Développement
116, Grande rue St Michel - 31 400 Toulouse

Mobile : 06 79 06 63 90 mail : cyril.darnis@soleildumidi.fr

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre sont déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Réalmont, siège de l'enquête, **du lundi 14 novembre 2016 à 9 h 00 au vendredi 16 décembre 2016 à 16 h 30** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions éventuelles sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Réalmont, rue de l'Hôtel de Ville - 81120 Réalmont, siège de l'enquête publique et y parvenir pendant la durée de l'enquête. Elles y sont tenues à la disposition du public.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut consulter ou demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn – Direction de la coordination, des moyens et de la logistique - Bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 9.

Par décision du 11 octobre 2016, le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur Didier GUICHARD, militaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Roger MOUYSSSET, militaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siège en cette qualité à la mairie de Réalmont, siège de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur effectue des permanences à la mairie de Réalmont, rue de l'Hôtel de Ville - 81120 Réalmont, siège de l'enquête publique aux dates suivantes :

lundi 14 novembre 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
mardi 22 novembre 2016	de 13 h 30 à 16 h 30
samedi 3 décembre 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
vendredi 9 décembre 2016	de 13 h 30 à 16 h 30
vendredi 16 décembre 2016	de 9 h 00 à 12 h 00

Toute personne peut à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de la commune de Réalmont ainsi qu'à la préfecture du Tarn. Cette dernière publie également le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la préfecture du Tarn – direction de la coordination, des moyens et de la logistique – bureau de l'environnement et des affaires foncières – place de la préfecture – 81013 Albi cedex 09.

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn se prononcera sur la demande de permis de construire.